



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire le 29 juin 2020 - en visioconférence

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 36

Nombre d'adhérents présents ou représentés : 16

Dont nombre de procurations : 3

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

La séance débute à 18h05

Président de séance : Jean-Pierre LIST

Secrétaire de séance : Benoît TAILLANDIER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de l'AG du 28 juin 2019
2. Rapport moral
3. Rapport financier
4. Projet de budget (1/06/2020/ au 31/05/2021)
5. Projet sportif pour la saison 2020/2021
6. Résolutions soumises au vote
 - a) Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020
 - b) Approbation du projet de budget pour l'exercice 2020/2021
 - c) Quitus au Comité Directeur
 - d) Élection des membres du Comité Directeur
 - e) Élection du vérificateur aux comptes
 - f) Soutien financier aux familles pour les qualifications régionales du Championnat de France des Jeunes
 - g) Changement de nom de notre association
7. La parole est aux adhérents

Tous les rapports avaient été diffusés par courriel à tous les adhérents le samedi 13 juin 2020.

Ils sont en annexe du compte rendu.



Echiquier Gérardmois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012

Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer

✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse

@ : www.echiquier-geromois.fr

Jean-Pierre LIST ouvre la séance en remerciant tous les participants pour leur présence. Il rappelle que ce sont les contraintes liées à la crise sanitaire due à la COVID-19 qui nous a conduits à tenir notre Assemblée Générale en visioconférence.

1. Approbation du compte rendu de l'AG du 28 juin 2019

Aucune remarque n'est formulée en séance concernant ce compte rendu.

Il est approuvé à l'unanimité par les personnes qui étaient déjà adhérentes au club pour la saison 2018/2019.

2. Rapport moral

Le président commente le rapport moral. Il complète les informations concernant l'évolution des effectifs en indiquant que la ville de La Bresse avait donné son accord à la création d'une section du club d'échecs pour la rentrée prochaine, avec des séances le mercredi soir de 17h00 à 22h00 à la Maison des Associations.

L'animation organisée par le club à l'occasion de la « Journée Mondiale du Jeu d'Echecs » promulguée par l'ONU pour le 20 juillet de chaque année se déroulera au centre-ville de La Bresse (devant la MLC). La nature des « ateliers » proposés dépendra des contraintes sanitaires en vigueur à cette date. Nous devrions être informés plus amplement sur ce dernier point le 10 juillet prochain.

Une demande sera faite aux mairies de Gérardmer et de Vagney pour avoir la possibilité d'utiliser les salles d'entraînement au mois de juillet de cette année. Cela permettrait éventuellement d'organiser une séance en présentiel avant les vacances.

Résultats sportifs

Plusieurs joueurs de Vagney se déclarent favorables à leur participation au Championnat Interclubs et à la Coupe Jean-Claude Loubatière. Jean-Pierre LIST en est ravi. Il indique néanmoins qu'il faudra prendre en compte quelques impératifs comme celui de véhiculer les jeunes joueurs pour les rencontres organisées par d'autres clubs et celui d'avoir un arbitre pour les matchs organisés en local. En division départementale, l'arbitre n'est pas nécessairement un « arbitre en titre » mais il doit néanmoins avoir quelques connaissances de base et savoir en cas de besoin consulter les « règles du jeu » publiées par la FFE.

Dominique Lamourette demande s'il est nécessaire d'avoir un bon niveau de jeu pour participer au Championnat Interclubs. JP List répond que non. La division départementale doit permettre au plus grand nombre d'accéder à la compétition. Si nous avons un minimum de 2 équipes, nous constituerons une équipe 1^{ère} qui aura pour mission de qualifier le club pour « la division interdépartementale », ce qui suppose de finir première au classement. Il faut également souligner un point important du règlement, un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe tout au long de la saison. Il faut donc que chaque équipe ait ses remplaçants en cas d'absence de l'un des joueurs.

La composition des équipes sera établie fin septembre 2020 en concertation avec le Comité Directeur du club.



Echiquier Géromois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012

Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer

✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse

@ : www.echiquier-geromois.fr

Jean Mutzenhardt indique que le club a également une équipe de 4 jeunes joueurs (Gustave, Augustin, Gauthier et Baptiste) qui participent le mercredi soir aux « Interclubs Jeunes » sur Internet. Il s'agit de rencontres à la cadence de 2 minutes + 3 secondes ce qui nécessite une forte concentration. Les matchs se déroulent entre 19h10 et 20h30. Notre équipe de « quatre mousquetaires » a obtenu jusque-là d'excellents résultats et elle progresse régulièrement au fil des semaines. Un grand bravo à eux.

3. Rapport financier

JP List indique simplement que l'objectif d'un club sportif n'est pas de présenter « d'excellents résultats financiers » mais d'utiliser les fonds mis à sa disposition de manière intelligente, pour développer la pratique sportive ainsi que le niveau de satisfaction et de compétence de ses joueurs.

Pour la saison 2019-2020 nous avons réalisé un investissement important pour la formation de nos jeunes joueurs.

La présentation des résultats financiers n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des participants.

4. Projet de budget

La grande inconnue pour la prochaine saison concerne les conséquences de la crise sanitaire que nous venons de vivre et son évolution la saison prochaine.

Lors d'une réunion de la Ligue d'Echecs du Grand Est samedi dernier, la plupart des clubs ont exprimé une inquiétude sur l'évolution des effectifs, surtout chez les très jeunes joueurs débutants, qui n'auront pas eu d'activité échiquéenne (formation et parties d'échecs) pendant presque 6 mois. C'est une inquiétude partagée. Il faut dire que le fait que le ministère des sports classe les échecs dans la catégorie « sports de contact », au même titre que le judo par exemple, ne facilite pas les choses. A ce jour, les parties d'échecs sont autorisées sous réserve que les joueurs ne soient pas en face à face et qu'un seul d'entre eux manipule les pièces, à moins de jouer avec 2 échiquiers. Des conditions de jeu difficiles à mettre en œuvre et plus encore pour des enfants.

Le budget prévisionnel n'appelle pas de remarques de la part des participants.

5. Projets sportifs

La plupart des participants conviennent du fait qu'il est souhaitable de développer la formation des joueurs adolescents et adultes. Plusieurs suggestions ont été faites : consacrer ½ heure de chaque séance à la formation, consacrer une séance par mois à la formation ou consacrer un samedi après-midi par mois à la formation.

Dominique Lamourette a visionné plusieurs vidéos de la Masterclass FFE sur YouTube et il trouve qu'elles sont très enrichissantes. Celles du lundi concernent des joueurs débutants et celle du vendredi des joueurs plus aguerris.

Suite à une remarque de Jean Mutzenhardt concernant l'analyse des parties jouées sur Lichess.org, Jean-Pierre précise qu'il est aussi possible de télécharger la « feuille de partie » sous la forme d'un fichier .pgn qui peut ensuite être introduit dans n'importe quel



Echiquier Géromois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012

Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer

✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse

@ : www.echiquier-geromois.fr

autre outil d'analyse, voire être publié sur Internet (avec un mot de passe bien sûr pour ne pas divulguer nos secrets de jeu !). Mais l'analyse des coups joués n'est pas vraiment suffisante. Il faut aussi avoir une réflexion sur la mise en application ou non des principes de base, sur l'approche stratégique et tactique, sur les causes « psychologiques » d'une erreur de jeu, ...

Tout le monde convient de la nécessité de faire une enquête auprès des adhérents afin de proposer le plan de formation le plus adapté au plus grand nombre d'entre eux.

La question de la participation des joueurs de Vagney aux compétitions interclubs avait déjà été évoquée précédemment dans le bilan de la saison écoulée.

6. Résolutions soumises au vote

Les résolutions ont fait l'objet d'un questionnaire « Google Forms » qui a été adressé aux seuls participants à la visioconférence. Merci à tous les participants pour leur réponse.

Elles n'ont pas fait l'objet de débat en séance, à l'exception de la résolution concernant le changement de nom de notre association.

Il en ressort que le nom actuel de l'association ne pose pas un problème majeur mais qu'il peut néanmoins être source de difficultés. Les personnes qui sont à la recherche d'un club d'échecs et qui s'arrêtent (dans une recherche sur Internet par exemple) à l'affichage du nom de notre association peuvent considérer qu'ils sont trop éloignés géographiquement de Gérardmer, sans s'apercevoir que le club est également présent à Vagney ou La Bresse.

Le nom « Echiquier des Hautes Vosges » pousserait sans doute les gens à se poser plus de questions sur la localisation précise des salles de jeu.

JP List précise que la Fédération Française des Echecs demande que le nom de l'association soit une indication de sa localisation géographique. On ne peut donc pas adopter un nom qui ne respecte pas cette contrainte.

Concernant un éventuel rapprochement avec le club de Cornimont, Jean-Pierre List précise que le président de ce club pour des « raisons d'ordre sentimental » demande que le siège du club puisse rester à Cornimont qui a une ancienneté de plusieurs dizaines d'années. Cette demande est incompatible avec la décision de la ville de Gérardmer de n'allouer des salles qu'aux associations qui ont leur siège à Gérardmer.

Les participants recommandent majoritairement de ne pas se précipiter dans cette opération de changement de nom et d'en mesurer préalablement toutes les implications au plan pratique.



Échiquier Gérômois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012

Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer

✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse

@ : www.echiquier-geromois.fr

Résultat du vote des résolutions

Résolution	Pour	Contre	Abstention	Résultat
N° 1 - Approbation du compte rendu de l'AG du 28 juin 2019	14	0	2	Approuvée
N° 2 - Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020	16	0	0	Approuvée
N° 3 - Approbation du projet de budget pour l'exercice 2020/2021	16	0	0	Approuvée
N° 4 - Quitus au Comité Directeur	16	0	0	Approuvée
N° 5 – Élection des membres du Comité directeur				
Benoît TAILLANDIER	16	0	0	Élu
Guillaume DECOBERT	15	0	1	Élu
Dominique LAMOURETTE	15	0	1	Élu
Jean MUNTZENHARDT	14	0	2	Élu
Julien SKOTAREK	15	0	1	Élu
N° 6 - Élection du Vérificateur aux Comptes M. Daniel HUSSE	16	0	0	Élu
N° 7 - Engager une étude de faisabilité pour le changement de nom de l'association.	16	0	0	Approuvée
- Choix de la dénomination Échiquier des Hautes Vosges	16	0	0	Approuvée



Échiquier Gérômois

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012

Siège social : 1 bvd de Saint-Dié - 88400 Gérardmer

✉ : echiquiergeromois@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse

@ : www.echiquier-geromois.fr

7. La parole est aux adhérents

Aucun autre sujet n'a été évoqué en dehors de ceux déjà évoqués précédemment.

Le président remercie tous les participants pour leur présence et leur participation aux débats.

Le président clôt la séance à 20h05.

Le Secrétaire Général

Benoît TAILLANDIER

Benoît TAILLANDIER

Le Président

Jean-Pierre LIST

Jean-Pierre LIST